

servis, tour à tour Désiré et Prosper, et qui formait comme une couronne encore visible autour de chaque pli.

Le juge en avait tiré cette conclusion que tout le monde eût tiré à sa place, que la même main avait frappé dans les deux circonstances.

Or, accusant Robert de l'assassinat commis contre le comte de Noiville, il devait l'accuser de la tentative d'assassinat accomplie contre Pierre Henry.

Ce dernier allant de mieux en mieux et reprenant chaque jour de nouvelles forces, M. Didier de la Tour, un beau matin, le fit mettre dans une salle à part, afin de le confronter avec Robert et Jeanne.

Par ses ordres, l'on avait amené les deux prévenus en voiture fermée, et ils attendaient dans la cour de l'hôpital, ignorant de quoi il s'agissait.

Pierre Henry, quoique toujours bien faible, était sorti de l'état de prostration dans lequel il était resté plongé pendant près de trois semaines. La mémoire lui revenait, et sa connaissance était parfaite, ainsi qu'avaient pu s'en assurer, à mille détails, ceux qui prenaient soin de lui.

Lui, se de mandait qui avait pu le frapper ainsi, et ne reconnaissait personne; car on se souvient qu'il n'avait pas vu Désiré et qu'il ignorait sa présence dans la maison abandonnée, où tous les deux avaient établi leur domicile provisoire.

Il se demandait aussi comment il était venu à l'hôpital, à la suite de quelles circonstances on avait retrouvé son corps, et dans quelles conditions il avait été sauvé.

Or, comme on ne le questionnait pas et comme il ne pouvait questionner lui-même, tous ces points d'interrogation restaient pour lui sans réponse.

C'est qu'en effet, la parole lui était interdite, et non pas momentanément, mais pour toujours! Le petit malheureux était condamné à rester muet, toute sa vie, par suite de la blessure reçue à la gorge.

—Ainsi, il n'y a aucun espoir de lui rendre la parole? demanda M. Didier de la Tour, qui était entré dans la salle isolée où l'on avait placé le jeune blessé, quelques instants avant la confrontation projetée, en s'adressant à l'interne de service.

—Non, monsieur le juge d'instruction répondit l'interne, aucun espoir. L'enfant restera muet.

—Mais il peut se faire comprendre et il entend?

—Parfaitement.

—On ne pas essayé de l'interroger?

—Pas encore. La moindre fatigue pourrait amener une rechute.

—Oh! je ne le fatiguerai pas, répliqua le magistrat. Il suffira qu'il me réponde par quelques signes.

Et il s'approcha du lit du blessé.

—Mon ami, dit-il, les médecins vous ont défendu de chercher à parler. Ne me répondez donc que par le signe "oui" et le signe "non" fait avec la tête ou les yeux. D'abord, m'entendez-vous et me comprenez-vous bien?

Le blessé fit un signe affirmatif.

—Bien. Savez-vous écrire?

Le blessé fit un signe négatif.

—Voilà qui est fâcheux! Mais savez-vous lire, au moins?

Pierre Henry fit un geste de la tête qui signifiait non.

—Diable! murmura le juge. Voilà qui complique singulièrement la situation. Comment arriver à savoir même son nom?

—Mais, ajouta-t-il plus haut, vous pourriez, néanmoins, nous aider à retrouver votre assassin. Connaissez-vous celui qui vous a frappé?

Pierre Henry, qui avait ouvert de grands yeux, en entendant parler de son assassin, fit signe que non, d'un air de découragement.

—Vous ne l'avez pas vu?

—Non!

—C'est la nuit que vous avez été frappé?

—Oui.

—Où cela? A Saint-Maur-des-Fossés?

—Oui! oui! fit Pierre Henry.

—C'est déjà un petit renseignement, observa le chef de la sûreté, qui assistait à cet interrogatoire.

—Sans doute. Cela pourra nous guider dans nos recherches ultérieures.

—Est-ce dans une maison? reprit-il en s'adressant de nouveau au jeune garçon?

—Oui!

—Dans une maison habitée?

—Non!

—La maison n'était pas habitée, fit M. de la Tour, voilà qui devient étrange.

—En effet, ajouta le chef de la sûreté. Mais cela est fort utile à savoir. Le nombre des maisons inhabitées à Saint-Maur doit être limité, et cela circonscrit le cercle des recherches, ce qui est toujours un avantage.

—Est-ce qu'on vous avait attiré dans un piège? poursuivit le magistrat, continuant son interrogatoire.

Pierre Henry fit plusieurs gestes, avec une grande émotion mais, voyant qu'on ne le comprenait pas, son visage exprima un vif désappointement et il laissa retomber sa tête sur l'oreiller.

—Il ne peut s'expliquer, dit alors l'interne. Et il ne faudrait pas le fatiguer.

—Cela ne sera pas long, à présent, répliqua M. Didier de la Tour.

—Voyons, mon ami, fit-il doucement, ne vous découragez pas, ne vous impatientez pas. Nous arriverons, croyez-le bien, à punir le misérable qui vous a mis en cet état. La justice a débrouillé des affaires plus compliquées, et vous serez vengé. Un dernier mot: Reconnaissez-vous l'endroit où l'on a tenté de vous assassiner, et pourriez-vous nous y conduire?

—Oh! oui! fit l'enfant, sans aucune hésitation.

—Très bien. Rien n'est perdu, alors, poursuivit le magistrat en s'adressant au chef de la sûreté. Dès qu'il pourra se lever, nous le conduirons à Saint-Maur.

M. Didier de la Tour n'avait plus guère de question urgentes à adresser à Pierre Henry. Il avait appris de lui à peu près tout ce qu'il pouvait espérer, dans les conditions de mutisme où sa blessure à la gorge avait réduit le gamio, et constaté, chose importante, qu'il était en possession de la plénitude de son intelligence. Il se hâta donc de procéder à la confrontation.

Comme on s'y attend bien, Pierre Henry ne reconnut ni Robert Dauray, ni Jeanne de Noiville qu'il n'avait jamais vus, et dont il ignorait même l'existence. Ce fut une vive déconvenue pour M. Didier de la Tour; mais il n'y avait pas à lutter contre l'évidence.

—L'affaire est plus compliquée encore que je ne le prévoyais, murmura-t-il entre ses dents. Mais nous en viendrons à bout.